



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/18/Corr.1
27 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

Corrigendum

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE

Au Tableau 1, page 2, sous III : Renouvellement des projets de renforcement des institutions recommandés pour approbation :

Sénégal : Dans la colonne ``montant recommandé`` : remplacer 117 000 par 151 667

Yémen : Dans la colonne ``tonnes PAO``, remplacer 9,7 par 8,6

Yémen : Dans la colonne ``montant recommandé`` : remplacer 118 000 par 104 000

A l'Annexe I, page 20, Sénégal : Renouvellement du renforcement des institutions, remplacer les lignes 4 à 6 par les suivantes :

Montant recommandé pour approbation (\$ US)	151 667
Coûts d'appui à l'agence (\$ US)	
Coût total de la Phase V du renforcement des institutions au Fonds multilatéral	151 667

A l'Annexe I, page 23, Yémen: Renouvellement du renforcement des institutions, remplacer les lignes 4 à 6 par les suivantes:

Montant recommandé pour approbation (\$ US)	104 000
Coûts d'appui à l'agence (\$ US)	
Coût total de la Phase V du renforcement des institutions au Fonds multilatéral	104 000

